

## WARRIOR ET NIKITA

CASSIGNAS, le 26 juillet 2019.

WARRIOR, mot anglais pour désigner un guerrier, est aussi le titre d'une série télévisée couronnée de succès. Par extension, on l'utilise pour caractériser un dur à cuire qui aime se battre et qui est difficile à abattre car il résiste à la peur et à la douleur. Parité oblige, il se décline désormais au féminin avec Céline BOUSSIE.

NIKITA, c'est l'héroïne éponyme du film réalisé en 1990 par Luc BESSON et dont Anne PARILLAUD interprète le rôle-titre. Droguée, braqueuse ayant abattu froidement un flic, elle finit dans la peau d'une tueuse à gage sous influence et à la solde des services secrets français. Elle prend ici les traits de l'avocate Alma BASIC.

WARRIOR et NIKITA sont censées constituer ainsi un fier attelage de combat pour vaincre tous les méchants "moussaronnistes" et autres comploteurs de l'ombre...

Quand une WARRIOR autoproclamée interpelle un affreux qu'elle ne nomme pas pour en remettre une couche dans la victimisation, cela manque un peu du panache de NIKITA :

*« Comme une majorité de citoyens, nous dénonçons pour l'intérêt général. Lanceur d'alerte n'est pas un métier. Nous en payons le prix fort. Procès baillon, intimidations, criminalisations, atteinte à l'honneur et à la dignité et y compris parfois dans notre propre camp. »*

Céline BOUSSIE ignore le droit à la critique, surtout si elle est justifiée. Toute observation, même bienveillante, destinée à rétablir la vérité des faits, la réalité du droit ou encore le sens et la portée du jugement prud'homal du 18 avril 2019, devient illico une atteinte à son honneur et à sa dignité. C'est pitoyable!

Céline BOUSSIE a participé le 26 juin 2019, avec trois autres intervenants à la « *Table ronde sur la protection des lanceurs d'alerte* » organisée à l'Assemblée Nationale et dirigée par Ugo BERNALICIS, député de la France Insoumise.

Ce fut l'occasion pour elle de présenter et commenter à nouveau son livre « *Les enfants du silence* » en sa qualité de « *première lanceuse d'alerte relaxée en France* ».

Pour clore le débat, le député présente alors un autre bouquin intitulé « *La protection du lanceur d'alerte par la jurisprudence* », déjà un peu caduc parce qu'il est antérieur à la loi SAPIN 2 du 9 décembre 2016, mais qui donne néanmoins quelques pistes.

Et Céline BOUSSIE de le couper pour conclure à son tour par les propos guerriers qu'elle affectionne tant :

*« Moi je sais que (ce bouquin) je l'avais donné à mon avocate - qui n'en a pas besoin hein - parce que Maître Alma BASIC, qui est l'avocate de notre fédé, je l'appelle NIKITA ; c'est une tueuse à gage, vraiment; elle est d'une efficacité redoutable. »*

Las, l'invincible « tueuse à gage » a fait la preuve de ses limites devant le Conseil de Prud'hommes d'Auch ! Elle n'a pas su exploiter le défaut dans la cuirasse de l'ex-employeur de sa protégée, l'IME MOUSSARON.

Elle a commis d'emblée une erreur stratégique en misant tout sur le harcèlement moral pour faire annuler le licenciement alors que Super WARRIOR avait déposé une plainte avec constitution de partie civile, obligeant le Conseil de Prud'hommes à surseoir à statuer dans l'attente d'une décision définitive sur ce procès pénal à l'issue plus qu'incertaine...

Elle commet ensuite une erreur tactique en omettant de tirer toutes les conséquences des manquements de l'employeur à ses obligations de formation continue et de sécurité de ses salariés. Ces fautes inexcusables à l'origine, du moins en partie, de son mal-être au travail, de son arrêt de travail et pour finir de son incapacité **professionnelle** auraient pu motiver la requalification du licenciement par les juges en licenciement sans cause réelle et sérieuse.

Elle aurait obtenu des indemnités plus conséquentes que le minimum légal, plafonnées ou non.

Mais peut-être n'est-il pas trop tard en appel, pour se conformer sans la moindre gêne, au système de défense modestement préconisé par des militants CGT du Lot-et Garonne.

Ce serait cocasse et plus efficace, **l'honneur et la dignité** de Céline BOUSSIÉ dussent-ils en souffrir pour avoir négligé les conseils de ses premiers soutiens désintéressés.

S'il est possible de tromper quelqu'un tout le temps, il est plus difficile de tromper tout le monde un certain temps, et quasiment impossible de tromper tout le monde tout le temps.

Le vilain « comploteur » non masqué :

Rémy GARNIER

**Post-scriptum** : Si vous souhaitez en découdre, vous savez où me trouver. Je persiste et signe en m'efforçant de ne jamais sortir de mon camp, celui de la vérité assumée quels qu'en soient les risques.